



Rapport d' Orientation Budgétaire

2024

GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale

Le Rapport d'Orientation Budgétaire

L2312-1 du CGCT

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Organisation du document

1. Exécution de l'exercice budgétaire 2023
 - 1.1. Budget primitif
 - 1.2. Exécution du budget
 - 1.3. Situation financière
2. Orientations budgétaires envisagées pour l'exercice budgétaire 2024
 - 2.1. Prospective
 - 2.2. Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes

Annexe : programme prévisionnel d'activités

1. Exécution de l'exercice budgétaire 2023

Le budget primitif 2023 a été adopté le 31 janvier 2023. Il a été exécuté normalement, les chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement ont été convenablement pourvus en dépenses et recettes en opérations réelles. Une décision modificative portant sur une recette exceptionnelle a été effectuée en milieu d'exercice.

Le syndicat a anticipé le changement de régime comptable en passant de la M14 à la M57 au 1^{er} janvier 2023.

1.1 Budget primitif

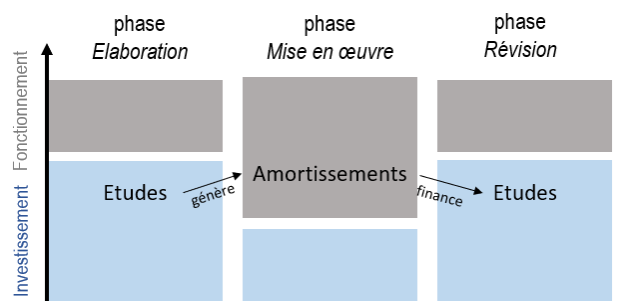
Le budget primitif 2023 faisait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
	666 906,58 €	666 906,58 €
Investissement	Dépenses	Recettes
	192 000 €	347 096,82 €

Le suréquilibre en investissement provient de l'impact de l'excédent de cette section dû aux amortissements des études réalisées pour l'élaboration du SCoT. Les amortissements réalisés ces dernières années sont cohérents avec le cycle des missions du syndicat et la prescription de la révision au dernier trimestre 2022.

Le budget prévisionnel 2023 prévoyait une baisse des dépenses et recettes de fonctionnement de 2% par rapport à l'exercice 2022.

Le lancement de la révision marque le démarrage d'un nouveau cycle pour les dépenses



1.1 Exécution du budget

Un budget au service des missions du syndicat

L'exercice 2023 a été marqué principalement par :

A. L'élaboration de la révision

La révision du SCoT a été actée au dernier trimestre 2022. Le budget avait anticipé les dépenses liées à la révision, il a permis, entre autres, le recours à une assistance juridique et la diffusion de la publicité obligatoire de la prescription.

Il convient de noter que certaines dépenses d'études anticipées en cas de modification sont décalées compte tenu du choix de la révision et des dates de lancement des études. Elles seront réalisées sur l'exercice suivant.

B. La mise en œuvre du SCoT

Elle s'est traduite par la poursuite de l'accompagnement des collectivités à la prise en compte du SCoT dans leurs documents d'urbanisme notamment lors des réunions PPA et la formulation des avis du Syndicat. L'équipe du syndicat a été présente, au maximum, à chacune des étapes d'accompagnement des communes et des EPCI pour la réalisation de leur projet et documents. La réalisation d'outils d'accompagnement se poursuit et plusieurs fiches outils ont été publiées sur le site internet et transmises à l'ensemble des partenaires du syndicat.

C. Le développement de l'expertise et de l'ingénierie territoriale

Le syndicat poursuit le développement de l'expertise et de l'ingénierie territoriale dont le besoin est renforcé depuis la loi climat et résilience : outils d'observations et de suivi de la consommation foncière et de l'artificialisation. Il développe en premier lieu des outils de connaissance et d'observation :

- A travers le développement d'une BD de données dite ROVALTERRA - OCSOL afin de créer tant les outils de connaissance, que la maîtrise des données à son échelle et pour les collectivités qui composent le Grand Rovaltain. L'OSCOL s'appuie sur des compétences développées en interne au syndicat. Il a eu recours à un stagiaire sur 3 mois et un travail collaboratif au niveau des 3 epci. L'acquisition de données complémentaires permet d'étendre au besoin le champ de compétence de l'outil, ce qui a été le cas en 2023 à travers une BD des formations arbustives et herbacées.
- Une étude a été engagée pour la réalisation d'un Schéma d'Urbanisme Commercial et des Services (SDUCS) à l'échelle du Grand Rovaltain et portée par le SM SCoT en lien étroit avec les 3 epci. Ce chantier nécessitera le recours à un bureau d'étude d'accompagnement sur l'exercice 2024. En parallèle, le développement d'un observatoire de l'urbanisme commercial est en cours de développement.
- Les actions d'accompagnement et d'animation locale de la biodiversité s'est poursuivie dans le prolongement des travaux effectués par le syndicat à travers le Contrat Vert et Bleu du Grand Rovaltain. Elle s'est traduite notamment par la participation à 3 évènements sur la trame verte et bleu et l'animation d'une fresque de l'eau auprès d'agents des EPCI et du SAGE pour lequel un agent du syndicat a été formé.

D. Fonctionnement du syndicat

Le syndicat a poursuivi la mise à niveau des équipements de travail. Il est également à noter que la situation conjoncturelle d'inflation, impacte le budget du syndicat notamment au regard de la croissance du taux d'indice au 1^{er} juillet 2023 et l'augmentation du coût des matières premières et de facto de certains postes de dépenses tels que les fournitures.

Des provisions pour les CET ont été prévues au budget et ont vocation à être reportées sur l'exercice suivant.

Le syndicat a engagé l'optimisation des charges de déplacements des agents en souscrivant au service de véhicule en libre-service CITIZ en lieu et place d'un véhicule en location longue durée.

La transformation des réseaux téléphonie et internet a été engagée en fin d'année afin d'optimiser et de moderniser les outils de travail des agents.

Principales recettes et dépenses

Recettes

Les participations des EPCI membres sont venues alimenter la section de fonctionnement. Elles sont calculées au prorata de la population des EPCI sur la base de 1,2 €/habitant. Les recettes sont réparties comme suit :

Recette	Montant de la participation
Participations des EPCI	75 %
CA Valence Romans Agglo	274 288 €
CA Arche Agglo	72 080 €
CC Rhône Crussol	41 942 €
DGD Etat pour la révision*	9 %
DGD 2023	45 000 €
Autre participations	16 %
Région AURA - Feder	83 068 €

**Sous réserve de transmission du titre avant la fin de l'exercice*

Le syndicat a perçu un montant total de subvention de 83 068€ en 2023 pour la conduite d'actions réalisées pour partie sur les exercices précédents. Ces recettes sont supérieures aux prévisions en raison notamment d'une contribution majorée sur proposition du FEDER sur l'action Rovalterra et de l'attribution de la DGD jugée fortement incertaine en début d'exercice.

Dépenses

Les dépenses ont été moins élevées que prévues notamment en raison d'un glissement de dépenses d'études prévues sur 2023 mais dont les premiers règlements ne devraient pas intervenir avant 2024 (Etude BBR, Ruralité, SDUCS), une vacance de poste durant 4 mois et l'optimisation de frais divers permettant de dégager des économies de dépenses (modernisation réseau téléphonie/fibre, frais stationnement et déplacement agents...).

Bilan social

L'année 2023 a été marquée par un mouvement de personnel sur le poste d'assistante administrative. Le poste est resté vacant 4 mois.

A noter la revalorisation du point d'indice pour tous les agents en juillet 2023 a engendré des dépenses nouvelles.

Evolution du budget en cours d'exercice

L'exercice 2023 n'a pas nécessité le recours à une modification budgétaire ou de fongibilité des crédits.

1.2 Situation financière

Pour rappel, le niveau des amortissements depuis 2017 a impacté l'équilibre du budget du syndicat. Les exercices 2018 et 2019 ont ainsi été clôturés avec un déficit de fonctionnement dû aux amortissements, que la reprise à titre exceptionnel d'investissement à hauteur de 150 000 € lors de l'exercice 2020 a limité. Cette opération a permis un maintien du **taux de participation des membres inchangé depuis 6 ans**.

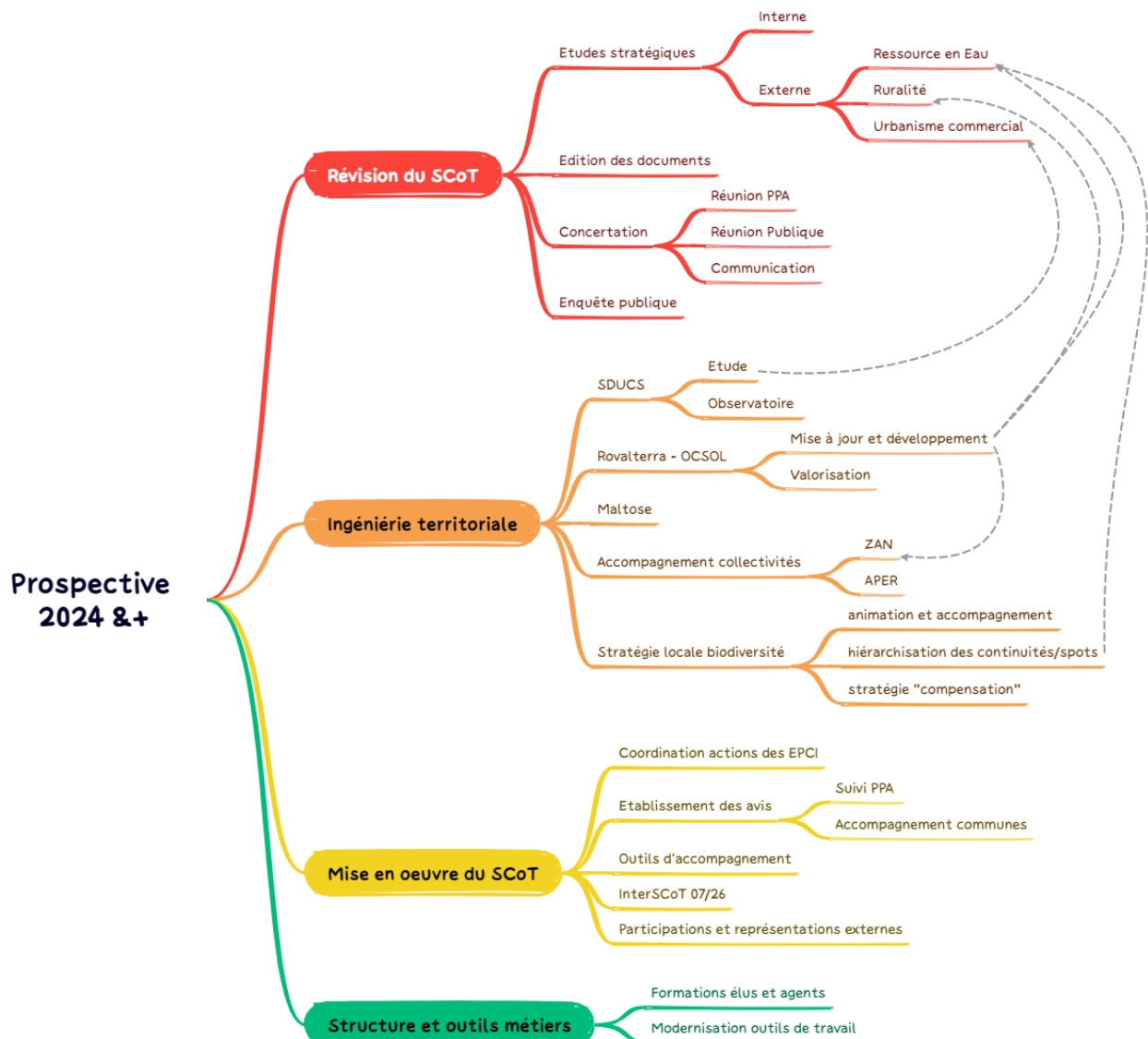
Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt et le syndicat n'est pas endetté.

L'estimation du compte administratif à fin 2023, laisse entrevoir une section d'investissement excédentaire au regard du report d'exercice. L'alimentation par les amortissements des années antérieures permet au syndicat d'avoir une capacité d'investissement nécessaire à la conduite de la révision et notamment pour la réalisation des études envisagées. Plusieurs études prévues en 2023 vont être décalées sur l'exercice suivant et vont consommer progressivement l'excédent d'investissement. A noter également que certaines dépenses contraintes et impactantes pour le syndicat mixte, telle que l'enquête publique en fin de procédure de révision, doivent être anticipées. Pour la section de fonctionnement, l'estimation du compte administratif laisse entrevoir un excédent en fin d'exercice qui se justifie d'une part par la reprise à titre exceptionnel d'investissement de 150 000 € en 2020 et par le décalage d'études stratégiques liées à la révision. La croissance conjoncturelle de nombreuses dépenses au cours de l'exercice 2023 a pu être absorbé.

2. Orientations budgétaires envisagées pour l'exercice budgétaire 2024

2.1 Prospective

L'activité prévisionnelle du syndicat en l'année 2024



A. La révision du SCoT

La révision du schéma a été actée lors du comité syndical du 18 octobre 2022. Cette phase marque un nouveau cycle dans le programme d'action du syndicat et pour son budget.

Ainsi, dès 2023 et 2024, des études vont être lancées sur les grands chantiers définis comme prioritaires et figurant parmi les objectifs de la révision. Pour rappel, la révision doit permettre l'intégration de 7 nouvelles communes du territoire de Saint-Félicien et la mise en compatibilité

avec le SAGE Bas Dauphiné-Plaine de Valence. Elle vise également à introduire dans le schéma trois axes d'amélioration en faveur :

- du développement et promotion de formes urbaines et architecturales attractives adaptées aux besoins des villages ruraux et de nature à garantir dans le temps long leur développement et leur résilience ;
- de l'adaptation des niveaux de production de logements définis par le SCoT approuvé en 2016, à l'endroit des villages de l'espace rural et des bourg-centres adossés aux zones tendues au sens de la loi SRU. Cette adaptation interviendra dans le cadre d'une approche mutualisée hors logement social portée par un PLUi ;
- de la consolidation de l'attractivité du Grand Rovaltain au travers de dispositifs adaptés destinés à permettre :
 - l'accueil de nouvelles industries manufacturières créatrices d'emplois et de valeur dans le cadre de la stratégie de réindustrialisation des territoires initiée et mise en œuvre par la Région Auvergne Rhône Alpes ;
 - l'implantation d'hébergements et d'équipements touristiques de plein air en lien avec les stratégies de tourisme durable et responsable mises en œuvre par les départements de la Drôme et de l'Ardèche ;
 - l'adoption d'un cadre adapté pour répondre aux besoins de logements et d'hébergements des travailleurs saisonniers, notamment de la filière agricole.

Une partie des travaux seront réalisés en régie et permettront de maîtriser les dépenses d'investissement de manière à ne pas générer à nouveau un besoin d'amortissement trop impactant pour les exercices suivants. Toutefois certains chantiers nécessiteront le recours à des prestations externes comme notamment pour l'axe ressource en eau à travers une étude bilan ressource (lancée en 2023) et l'accompagnement du syndicat sur l'axe Ruralité et modèles d'urbanisme villageois.

La révision du schéma va également nécessiter la mise en place d'une concertation et d'une communication spécifique. Les coûts de l'enquête publique, qui interviendra à l'issue de la procédure, devront également être anticipés.

B. Ingénierie territoriale

Le développement de l'ingénierie territoriale va se poursuivre et permettra progressivement d'alimenter les travaux du syndicat et des collectivités qui le compose.

L'observatoire d'artificialisation des sols **Rovalterra – Ocsol** a vocation à être mis à jour, développé et valorisé. Des documents de type panorama et analyse thématique seront réalisés en interne et diffusés sur le Grand Rovaltain. Des travaux sur la caractérisation des gisements fonciers, les zones d'activités et sur la végétalisation des espaces seront conduits en 2024 et viendront alimenter l'OCsol et la révision du schéma.

Le projet de recherche **MALTOSE** retenu par l'ADEME, associe le SCoT du Grand Rovaltain au CEREMA, au Laboratoire THéma rattaché au CNRS et à l'Université de Bourgogne, la société ALTEREO et le SCoT du Gapençais. Ce projet de recherche qui a débuté en 2023 s'étalera sur 2024 et permettra au SCoT de :

- Mieux maîtriser les méthodes de calcul de l'artificialisation nette pour ne pas dépendre entièrement de l'observatoire national de l'artificialisation (Etat) ;
- Disposer gratuitement pendant 8 ans pour l'usage du territoire du Grand Rovaltain de deux outils logiciels objets de la recherche qui incorporent des modules d'intelligence artificielle propriété du Laboratoire THéma : 1/outils d'autodiagnostic ZAN/multifonctionnalité des sols

pour l'intégration sur le territoire des couches de données satellitaires, aériennes, cadastrales et de calcul semi-automatique de l'artificialisation brute et nette en vue notamment de l'accompagnement par le syndicat des communes du Grand Rovaltain pour l'élaboration des rapports prévus par la Loi Climat et Résilience; 2/ outils de modélisation prospective pour des simulation de trajectoires de sobriété foncières fondées sur plusieurs scénarios de développement. Cette valorisation sera un gain direct pour les communes du territoire.

Le lancement d'un schéma d'urbanisme commercial et des services (**SDUCS**) devrait être acté en fin d'année 2023 par l'ensemble des EPCI et par le syndicat. Il reviendra alors au syndicat le pilotage de la réalisation du schéma et des études nécessaires à sa mise en œuvre. Le recours à une prestation externe d'accompagnement (animation et études) devra être prévu. Ce chantier fera le lien avec la nécessaire mise à niveau du volet commercial du SCoT pour sa partie logistique. En parallèle des outils d'observation des mutations et évolutions du tissu commercial local seront développés.

Le syndicat doit aussi poursuivre la mise en place d'une stratégie locale de la biodiversité. L'arrêt de l'outil CVB a imposé une redéfinition des besoins et actions nécessaires à poursuivre. Ainsi l'accompagnement et l'animation locale de la biodiversité peuvent se poursuivre et être complétés par une amélioration de la connaissance des corridors écologiques du Grand Rovaltain et des secteurs favorables à la biodiversité (spot). Ces travaux permettront à terme de renforcer la prise en compte de ces espaces dans le SCoT et de répondre aux demandes du SDAGE et du SAGE sur la prise en compte des espaces de bon fonctionnement.

En parallèle du développement du volet ingénierie territoriale, le syndicat va poursuivre la mise en œuvre du SCoT et la révision, va devoir mettre en œuvre une communication à destination des élus et du grand public. Il s'appuiera sur le développement de nouveaux outils et médias de communication tel que la réalisation d'évènementiel (colloques, séminaires...), la modernisation de ces supports de communication (site internet, newsletter) et le recours aux outils du type « Fresques » expérimentés en 2023.

La loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable commande également la production de documents pédagogiques et d'une animation pour l'intégration de la loi APER par les collectivités au regard du SCoT.

L'ensemble de ces travaux permettront d'alimenter les réflexions, à toutes les échelles, pour accompagner les collectivités dans la traduction des évolutions législatives et en particulier la loi Climat et Résilience et APER.

C. La mise en œuvre du SCoT exécutoire

En parallèle du bilan du SCoT et des évolutions à engager le syndicat assurera la poursuite de la mise en œuvre du SCoT. Celle-ci devra être renforcée au regard des évolutions prévues du schéma et se traduiront notamment par :

- La coordination des actions des 3 EPCI et de l'évolution des stratégies notamment en matière d'habitat, de développement économique, de gestion de la ressource en eau et de développement des ENR.
- l'accompagnement des collectivités pour la prise en compte du SCoT, à la demande des collectivités ou en qualité de personne publique associée ;

- l'établissement d'avis sur les documents d'urbanisme, les projets des collectivités et via la participation aux instances départementales (CDAC, CDPENAF, PLH, PC de 300 à 1000m² avec destination commerciale, PC + 5000m²,...);
- la réalisation de documents d'appuis à la mise en œuvre du SCoT (Carnets du SCoT et fiches outils).

La mise en œuvre du SCoT nécessitera la poursuite des réflexions et des travaux pour l'intégration à terme des objectifs de la loi Climat et Résilience dans le Grand Rovaltain.

D. Autres

Le syndicat qui porte et met en perspective et en cohérence un large bouquet de politiques sectorielles souvent déconnectées les unes des autres est une échelle pertinente et légitime pour accompagner les collectivités (communes, EPCI, syndicats) en facilitant leur compréhension et leur acceptabilité par les citoyens et le grand public du Grand Rovaltain.

L'après 2024 ?

La révision du SCoT nécessite un programme d'action qui va s'étaler sur plusieurs exercices budgétaires. En effet, les études et action de concertation qui pourront être initiées en 2024 mais seront pour partie réalisées et soldées sur un exercice suivant. Le maintien des capacités du syndicat à conduire des études pour cette phase cruciale de révision est indispensable.

Par ailleurs, les dépenses comme notamment, les études dites d'élaboration de document d'urbanisme (révision et enquête publique en découlant) qui seront affectées à la section d'investissement entraîneront des dépenses d'amortissement sur les années suivantes.

La révision conduira le syndicat à réaliser une enquête publique et à procéder à l'édition et la diffusion du « nouveau » SCoT auprès de l'ensemble des partenaires. Des outils d'accompagnement à destination des communes et des EPCI pourront également être réalisés de manière à permettre la compatibilité avec le schéma dans les meilleures conditions.

De nouveaux outils contractuels et ressources devront être étudiés dès 2024 et éventuellement mises en œuvre sur les prochains exercices.

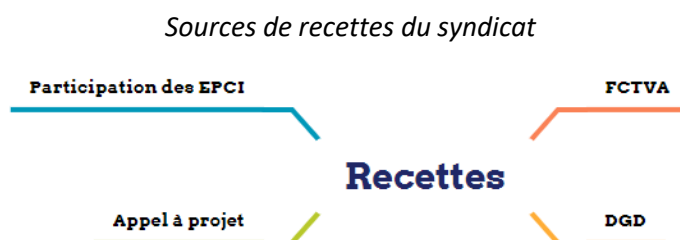
Ci-après un tableau des chantiers prévisionnels pour le cycle de la révision du SCoT.

Chantiers	2024	2025 - 2026
Révision du SCoT	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes interne + externe (Eau, ruralité, urbanisme commercial) • Publications • Concertation spécifique • Amortissements (études) • Mise en place des groupes réflexions (expertise externe) • Réunion publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Amortissements des études • Enquête publiques • Publications et diffusion • Reprise des documents du SCoT (logiciels,...) • Poursuite des groupes de réflexion • Accompagnement des communes (boite à outils pour prise en compte du SCoT) • Conseil juridique
Expertise et représentation territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Animation et ingénierie territoriale (loi APER / ZAN) • Développement des outils d'observation : Rovalterra – OCSOL • Schéma d'urbanisme commercial et des services • Participation aux organismes externes (FédéSCoT, Affigeo,...) • Maltose • Animation de la biodiversité dans le Grand Rovaltain 	
Mise en œuvre du SCoT	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la mise en œuvre du SCoT • Réalisation et diffusion d'outils pédagogiques • InterSCoT 07-26 	

2.2 Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes

En matière de recettes

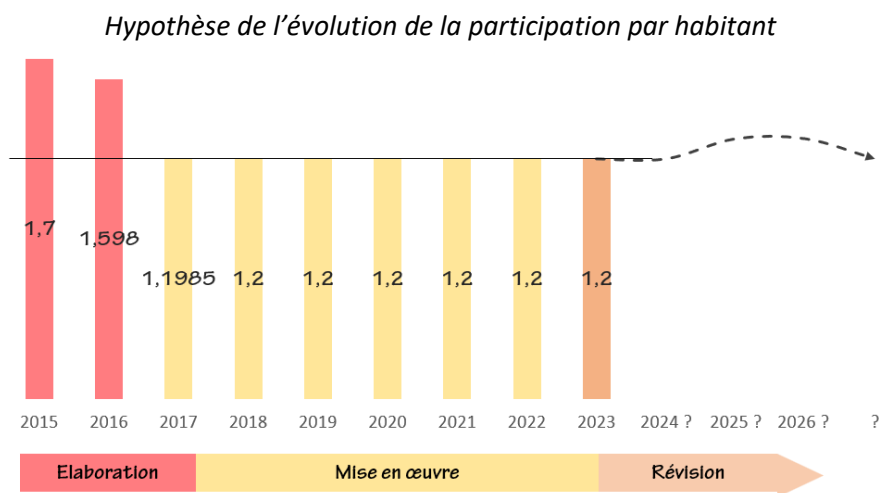
Le syndicat pourrait s'appuyer sur :



- le maintien de la base des contributions des EPCI membres **soit un taux 1,2€ par habitant**. L'excédent prévisionnel en fin d'exercice, notamment dû à la provision d'investissement qui a été alimentée par les amortissements de ces dernières années, l'excédent de fonctionnement de 2023 dû au décalage de plusieurs études et au report antérieur doivent permettre de ne pas prévoir d'augmentation du taux de participation des membres en 2024.

Toutefois le cycle engagé par le syndicat prévoit une nouvelle phase d'investissement. Les études vont se poursuivre en 2024 et les nouveaux amortissements qui en découleront doivent être anticipés.

Il convient donc d'anticiper à partir des prochains exercices budgétaires, la possibilité d'une augmentation du taux de participation des membres tel que présenté dans la projection ci-après.



- le versement du FCTVA sur les opérations d'investissement éligibles engagées en année N-2,
- la possibilité d'un recours à la DGD pour élaboration d'un document d'urbanisme ;
- les financements complémentaires via la participation à des appels à projets dont Maltose.

Il convient de noter que si les travaux du syndicat dans le projet Maltose représenteront, au-delà de la montée en compétence du SCoT, une recette limitée en fin de mission (temps passé à hauteur de 12 000€), la valorisation attendue à travers **la mise à disposition des produits de la recherche** pour le territoire (SCoT, EPCI et communes) – si ceux-ci s'avèrent fonctionnels – **sera un gain majeur pour les collectivités**.

En matière de dépenses

- Des dépenses d'investissement devront être prévues pour faire face à la révision du SCoT : études, notamment dans les domaines de l'eau et de la ruralité, expertises, réalisation et reproduction de documents, concertation et média de communication, assistance juridique, provision pour enquête publique ...) :
Etudes prévues pour accompagner la révision du SCoT tout ou partie sur l'exercice 2024
 - o Etude Bilan-Besoin-Ressource
 - o Accompagnement à l'animation du chantier Ruralité et formes urbaines villageoises ;
 - o Volet urbanisme commercial logistique dans le cadre du SDUCS.
- des dépenses liées aux études et travaux à conduire pour établir le bilan de la mise en œuvre du SCoT, les études à conduire pour la prise en compte du ZAN, le développement et la valorisation de l'observatoire Rovalterra-Ocsol, ... ;
- le développement d'outils d'expertise territoriale et médias de communication pour accompagner l'appropriation du SCoT et des grands axes de sa révision, notamment via le développement d'une newsletter dématérialisée et par l'évolution et la mise à niveau du site internet ;
- la réalisation d'un événementiel au croisement des sujets majeurs de la révision du SCoT : urbanisme-eau-sol ;
- la poursuite et le développement d'actions et d'outils de mise en œuvre des orientations du SCoT sur le territoire, notamment la poursuite de la publication et actualisation des fiches outils qui accompagnent les carnets thématiques ;
- la mise en œuvre d'une stratégie locale de la biodiversité doit permettre de capitaliser sur le CVB et de poursuivre l'accompagnement des communes et des EPCI dans ce domaine. Elle permettra également l'intégration dans le SCoT des espaces de bons fonctionnements des cours d'eau, comme demandent le SDAGE et le PGRI, tout en assurant le lien avec les corridors écologiques et spots du Grand Rovaltain dont la connaissance des fonctionnalités doit être améliorée. Il s'agira également de rechercher des nouvelles sources potentielles de financement et de partenariat dans ce domaine.
- la prévision d'effectifs à hauteur de 5 équivalents temps plein (ETP) - voir *annexe programme prévisionnel d'activités* ;
- des dépenses liées au renforcement de l'expertise du territoire sur des sujets en lien avec les orientations du SCoT, les attentes du territoire sur l'urbanisme, l'aménagement, les déplacements, l'énergie-climat mais également de manière à accompagner le territoire dans l'intégration des objectifs de la loi Climat Résilience (observatoire, OCSOL) ;
- l'amortissement de dépenses engagées notamment pour la réalisation du bilan du SCoT, les études propres à la révision et les études stratégiques ;
- la prise en compte de la croissance conjoncturelle des coûts pour de nombreux postes de dépenses : fournitures, énergie et frais de déplacements,...
- des dépenses liées à la formation des agents et des élus ;
- les dépenses liées à la mise en place d'une participation aux frais de complémentaire santé des agents (obligation faite au plus tard au 1^{er} janvier 2025) ;
- les dépenses porteront également sur les dépenses courantes telles que les locaux, fournitures, déplacements, frais de représentation et d'organisation des réunions, ou encore la mise à niveau des outils et équipements nécessaires à l'exécution des missions (informatique, serveur, logiciel, ...).

Annexe : programme prévisionnel d'activités

THEME	SOUS THEME	CHANTIER	TYPE MISSION	PLANNING				BESOIN ETP Annualisé
				T1	T2	T3	T4	
Révision du SCoT	Axe ressource en eau	Suivi GR / étude / animation	C					0,5
		ES. Besoin-Bilan-Ressource	SP					
	Axe ruralité...	Suivi GR / étude / animation	C					0,5
		ES. Ruralité - formes urbaines	SP					
	Axe attractivité	Industrie manufacturière	P					0,4
		Hébergement de plein air	P					
		Hébergement saisonnier	P					
	Extension périmètre	Etude et animation	C					0,15
	Modernisation	Intégration SR. Carrière	P					0,15
		DAACL et articulation SDUCS	P					
Edition des documents	Rédaction et mise en page	P					0,3	
	Modernisation des contenus	P						
Concertation	Réunion PPA	P					0,2	
	Consultation des PPA	P						
	Réunion publique	P						
	Communication	C						
Enquête publique	Préparation et suivi	P					0,1	
Ingénierie territoriale	OCSOL Rovalterra	Mise à jour BD	C				0,35	
		Développement	C					
		Valorisation	P					
	Maltose	Suivi appel à projet recherche	C				0,15	
	SDUCS	Dév. et suivi observatoire	C				0,25	
		ES. SDUCS	SP					
Chantiers spécifiques	ZAN et SRADDET	C				0,25		
	APER	P						
	Stratégie locale biodiversité	C						
	Hiérarchisation des TVB et EBF*	P / SP						
Mise en œuvre du SCoT	Etablissement des avis	Suivi PPA	C				0,75	
		Accompagnement des communes	C					
		Instruction des avis	C					
	Outils d'accompagnement	Réalisation fiches et carnets	P				0,2	
Animation du SCoT	Représentations externes	C				0,2		
Structure et administratif	Volet administratif	Tâches RH	C				1,2	
		Tâches budgétaires	P					
		Tâches comptables	C					
		Secrétariat des instances	C					
		Secrétariat autre	C					

estimatif du besoin d'ETP annualisé 5,65

TVB et EBF : Trame verte et bleu et Espace de Bon Fonctionnement

ES ETUDE STRATEGIQUE

C CONTINU

P PONCTUEL

SP SUIVI PRESTATAIRE